

Proposition aux habitants de la Commune de Neully-Crimolois : **Achat groupé de gaz, d'électricité 100% verte et de pellets**

Madame, Monsieur,

La Commune de Neully-Crimolois a placé les thématiques économiques et énergétiques au centre de ses priorités.

Afin de répondre à ces problématiques, la Commune de Neully-Crimolois a décidé d'organiser une action collective : **l'achat groupé d'énergies**. La Commune propose dès aujourd'hui à ses habitants de réaliser d'importantes économies sur leurs factures d'énergies tout en bénéficiant d'une électricité 100% verte d'origine renouvelable !

Dans le cadre d'un regroupement de communes, la Commune de Neully-Crimolois vise à **regrouper un maximum de ménages et de petites entreprises** du territoire pour négocier les meilleures offres tarifaires en électricité et en gaz auprès des fournisseurs d'énergies.

Vous l'avez compris, plus les participants seront nombreux, meilleures seront les conditions de négociation, et par conséquent, meilleures seront les économies ! Alors n'hésitez pas à parler de l'action autour de vous et à vous pré-inscrire gratuitement, sans engagement et en moins de 5 minutes sur le site <https://neully-crimolois-energie.fr> ou grâce au formulaire de pré-inscription au verso de ce courrier.

L'achat groupé se déroule en trois étapes :



Pré-inscription gratuite et sans engagement jusqu'au 30 avril 2024

Muni de vos factures d'électricité et/ou de gaz, pré-inscrivez-vous gratuitement, sans engagement et en moins de 5 minutes grâce au formulaire au verso de ce courrier ou par téléphone au 03 73 27 53 13 ou via le site internet <https://neully-crimolois-energie.fr>.



Transmission de l'offre à partir du 10 mai 2024

Une fois le fournisseur sélectionné, nous vous communiquons l'offre négociée, le calcul personnalisé de vos économies et les étapes pour changer de fournisseur en toute simplicité. Ces informations vous sont transmises par e-mail ou par courrier.



Souscription de l'offre : du 10 mai au 31 mai 2024

Vous êtes libre d'accepter l'offre. Sachez que vous pouvez changer de fournisseur d'électricité et de gaz en moins de 5 minutes, sans payer d'indemnité de rupture !

N'hésitez pas à vous pré-inscrire avant le 30 avril et à partager cette initiative avec vos proches.

Pour toute question sur l'opération, contactez-nous :

- par téléphone au 03 73 27 53 13
- par e-mail à l'adresse info@neully-crimolois-energie.fr



Etienne JALLET
Président de Wikipower



Didier RELOT
Maire de la Commune
de Neully-Crimolois